ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MARS 1973 — 3e Circonscription

Maurice DOUSSET

CANDIDAT de L'UNION des RÉPUBLICAINS de PROGRÈS
POUR LE SOUTIEN AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



AGRICULTEUR - MAIRE DE LUTZ-EN-DUNOIS
Chevalier du Mérite Agricole
43 ans



Remplaçant éventuel :

Patrick HOGUET

33 ans
H.E.C. - Licencié en Droit
Administrateur Principal
aux Communautés Européennes

Vous connaissez les circonstances qui ont conduit Michel Hoguet, député sortant, à renoncer à son activité parlementaire, menée jusqu'à la limite de ses forces.

Fort de sa confiance et investi par les trois formations de la Majorité, j'ai accepté de prendre le relais. Je m'efforcerai d'accomplir ma tâche dans le même esprit de sérieux et de loyauté.

VOUS DEVEZ CHOISIR :

■ *UN CONTRAT POUR LA FRANCE :*

Afin que par sa stabilité et l'équilibre de ses institutions, par l'indépendance de sa diplomatie, elle puisse continuer à jouer un rôle actif au service de la paix et de la construction européenne.

■ *UN CONTRAT POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE :*

Afin qu'elle reste fondée sur le libéralisme, sur la pluralité des partis, la diversité des croyances et des enseignements, la libre expression des opinions, la libre entreprise.
Afin qu'elle poursuive sa transformation par l'accélération des réformes, l'accroissement des équipements collectifs et la sauvegarde de la nature et de l'environnement.

■ *UN CONTRAT POUR LES FRANÇAIS :*

Afin d'activer l'amélioration des conditions de vie et de travail des différentes catégories sociales et professionnelles en permettant à chacun par le développement de la participation de se sentir plus responsable de son destin.

■ *UN CONTRAT POUR NOTRE CIRCONSCRIPTION :*

Afin de limiter les effets de l'exode rural, de maintenir le maximum d'activité dans les petites communes, de favoriser la création d'emplois nouveaux et l'essor des centres urbains, en tenant compte de la vocation touristique de la Beauce et du Perche.

CE CONTRAT QUE NOUS VOUS PROPOSONS, NOUS SOMMES EN MESURE DE LE RÉALISER.

EN EFFET :

- **il se situe dans le prolongement de l'action entreprise par la Vᵉ République et la Majorité pour modifier le visage de la France et la qualité de vie de ses habitants.**
- **il est applicable sans surcharge fiscale, ni risque de faillite.**
- **il est fondé sur la poursuite de l'expansion économique et le refus de l'aventure.**

IL CONCERNE :

LES SALARIÉS

— Garantie du pouvoir d'achat.

— Augmentation des salaires les plus bas.

— Développement des congés de formation.

— Amélioration des conditions de travail.

— Réduction de la durée du travail.

— Achèvement de la mensualisation.

— Egalité réelle des salaires masculins et féminins.

— Généralisation de l'intéressement et développement de l'actionnariat.

— Accès des femmes à tous les emplois.

LES ARTISANS, COMMERÇANTS, TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES, ENSEIGNANTS.

— Réforme de la patente, dans le cadre d'une réorganisation des impôts locaux.

— Alignement du régime maladie sur le régime général.

— Meilleure protection contre les pratiques d'une concurrence anormale.

— Institution du salaire fiscal.

— Dépôt de la Proposition de Loi Hoguet sur le bureau de la prochaine Assemblée.

— Maintien des caractères essentiels des professions libérales.

— Revalorisation de la fonction enseignante.

LES AGRICULTEURS

— Défense de l'exploitation familiale et aide aux jeunes agriculteurs.

— Meilleure rémunération des produits, en fonction du travail effectué.

— Poursuite de la réorganisation des marchés de la viande et du lait.

— Amélioration des équipements ruraux.

LES ANCIENS COMBATTANTS

— Revalorisation de la retraite.

— Reconnaissance de cette qualité aux anciens d'Algérie.

LES PERSONNES AGÉES

— Adoption d'une charte du troisième âge.

— Retraite à soixante ans à taux plein avant 1978.

— Développement de l'aide ménagère à domicile.

— Augmentation des plafonds de l'allocation logement.

— Doublement du minimum vieillesse en cinq ans.

— Revalorisation et indexation des rentes viagères.

— Suppression de l'obligation alimentaire et de l'hypothèque sur les petits biens.

HANDICAPÉS

— Sécurité assurée en cas de disparition des parents.

— Création de maisons de rééducation (maisons de jour ou maisons d'accueil).

— Allocation complémentaire de salaire pour faciliter l'insertion dans la vie du travail, emplois réservés et logements appropriés.

FAMILLES

— Garantie du pouvoir d'achat de l'ensemble des prestations familiales.

— Relèvement progressif des plafonds donnant droit à ces différentes prestations.

— Gratuité des livres, fournitures et transports scolaires.

— Réforme des conditions d'octroi des bourses.

— Facilités pour le travail à mi-temps des mères de famille.

— Effort accru dans la construction de logements individuels.

— Vigilance devant la remise en question des valeurs morales.

— Allocation temporaire pour les veuves dans l'attente d'un emploi.

LES JEUNES

— Abaissement de l'âge civique et politique à 19 ans.

— Mesures destinées à faciliter la recherche du premier emploi.

— Accroissement des prêts aux jeunes ménages.

— Développement de la pratique du sport et des équipements sportifs.

— Aménagement du service militaire.

POUR LA RÉALISATION DE CE PROGRAMME ET LA SAUVEGARDE DE NOS LIBERTÉS.

POUR LE BONHEUR ET LA PROMOTION SOCIALE DE CHACUN.

POUR LA PROSPÉRITÉ DE NOTRE CIRCONSCRIPTION.

POUR QUE VIVE LA FRANCE.

VOTEZ Maurice DOUSSET

Candidat de l'Union des Républicains de Progrès pour le soutien au Président de la République

Suppléant : Patrick HOGUET.

Vu : le Candidat.

Imp. du Bois-Merrain - Chartres